

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA
VILLE DE WATERLOO**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo, tenue le 17 avril 2018 à 15h45, en la salle des plénières, 417 rue de la Cour à Waterloo, à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :
Robert Auclair Louise Côté Normand Morin
Sylvain Hamel André Rainville Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : monsieur Louis Verhoef, Directeur général et Greffier.

Mot de Bienvenue

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

18.04.18

Ouverture de la séance extraordinaire du 17 avril 2018

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 15h45, après avoir constaté le quorum.

18.04.19

Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 avril 2018

Il est proposé par monsieur André Rainville et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :
À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance extraordinaire du 17 avril 2018.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 17 avril 2018.
3. **Service du greffe.**
 - 3.1 Autorisation de signature – Transaction Parc industriel.
4. Levée de la séance extraordinaire du 17 avril 2018.

Adopté

18.04.20

Service du greffe

18.04.20.1

Autorisation de signature – Promesse de vente – Parc industriel.

ATTENDU QUE Certains terrains sont disponibles dans le parc industriel et qu'un citoyen corporatif s'est montré intéressé à faire l'acquisition de deux d'entre eux, soit les lots numéros 3 et 4 du plan d'ensemble du Parc industriel ;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, les parties doivent signer une promesse de vente, laquelle énonce les clauses administratives ainsi que les obligations des parties à la transaction ;

ATTENDU QU' Il y aura également lieu d'obtenir une autorisation de signature lorsque les actes notariés seront prêts.

En conséquence,
il est proposé par monsieur Robert Auclair
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil municipal autorise le Maire et le Greffier à signer la
promesse de vente ainsi que tous les actes authentifiant cette
transaction, jusqu'à sa conclusion.

Adopté

18.04.21

Levée de l'assemblée

La séance extraordinaire du 17 avril 2018 est levée à 15H50.

Maire

Greffier